

## Témoignage d'Yves Agnès à l'AG extraordinaire de l'APCP (mardi 3 décembre 2019)

Chers amis,

Je voudrais seulement rappeler ici que l'idée d'une instance indépendante d'éthique journalistique a ressurgi en 2006 au sein de l'Alliance internationale de journalistes, portée par le journaliste indépendant Jean-Luc Martin-Lagardette, lui-même inspiré notamment par l'universitaire français Claude-Jean Bertrand. Il y a été décidé au cours de l'année 2006 de créer une association dédiée à cet objectif. L'Association de préfiguration d'un conseil de presse en France (APCP) a vu le jour le 28 novembre 2006.

De 2007 à mi-2015, l'APCP s'est efforcée de *populariser* cette perspective, de *combattre* à son propos les blocages et les idées fausses ancrées et véhiculées dans la profession, chez les journalistes comme chez les éditeurs, de *sensibiliser les politiques et les gouvernants*, ainsi que certains *cercles citoyens*.

Parmi les avancées les plus significatives au fil des années, notons le grand tour de table des organisations professionnelles lors des Assises internationales du journalisme le 17 novembre 2010 à Strasbourg, ainsi que le « rapport Sirinelli » remis par ce magistrat le 23 février 2014 au ministre de la culture et de la communication Aurélie Filipetti. Ce rapport encourageait déjà une telle instance, constatant l'avancée réelle dans la profession de l'idée d'une telle éventualité ; il préfigurait le rapport Hoog, remis le 26 mars 2019 par cet ancien président de l'AFP à l'actuel ministre Franck Riester. Notons aussi le ralliement déterminant au fil des années à cette création de deux des plus importants syndicats de journalistes (la CFDT puis le SNJ), ainsi que de plusieurs organisations d'employeurs dans le secteur des médias, au premier rang desquels la FFAP.

Après l'échec le 15 juin 2011 des réunions paritaires issues des Etats généraux de la presse écrite de 2008 initiés par le président Sarkozy, visant à l'adoption d'une charte déontologique commune pour toute la profession, l'APCP a repris une autre idée issue de ces Etats généraux, la création d'un Observatoire de la déontologie de l'information. Celui-ci est né, le 12 septembre 2012, grâce au regroupement d'organismes, d'entreprises médiatiques et de personnes sensibilisées notamment au danger que constitue la grande défiance du public français envers les médias... Après avoir travaillé plusieurs années à la confection minutieuse d'un rapport annuel fourni sur les contenus médiatiques mettant en cause l'éthique professionnelle telle que la décrivent les diverses chartes déontologiques, les réflexions des membres de l'ODI ont naturellement débouché sur la nécessité de créer une instance indépendante pouvant être saisie par toute personne physique ou morale, ce qui n'est pas le cas de l'ODI.

Ainsi, plus de quatre-vingts ans plus tard pourrait être achevée l'œuvre de Georges Bourdon, l'un des fondateurs et le plus célèbre dirigeant du Syndicat National des Journalistes, artisan de la loi Brachard du 29 mars 1935 créant le statut des journalistes. Celui-ci trouverait enfin son indispensable complément, souhaité ardemment par Bourdon à l'époque.

Chers amis,

Nous avons assisté hier au début de la réalisation de notre rêve... Ce pourquoi nous avons milité, les uns et les autres, depuis 2007.

Sans doute certains d'entre nous ont-ils pu regretter le peu d'enthousiasme et de chaleur de cette assemblée constitutive... S'étonner de l'ignorance manifestée dans certaines questions... Ou de la mauvaise foi patente de quelques interventions, au travers desquelles l'information semble être d'abord une forme d'engagement politique et non le service exclusif des publics... Ou encore de l'absence criante de patrons de médias écrits ou audiovisuels qui auraient dû logiquement être les premiers à soutenir l'initiative, comme le font la quasi totalité de leurs confrères en Europe !...

Mais cela ne nous empêchera pas de saluer avec encore plus de reconnaissance et d'amitié tous ceux qui se sont employés à ce que notre conseil de presse soit enfin sur les rails !...

L'APCP, chers amis, était en sommeil depuis plus de quatre ans. Elle n'avait d'autant plus de raison d'être que son rejeton, l'ODI, a pris le relais à partir de 2016 et s'est employé, avec ténacité et intelligence, à trouver le consensus minimal dans la profession et au-delà pour que naisse, puis se développe, le Conseil de déontologie journalistique et de médiation.

La tâche était ardue. L'ODI – et particulièrement son bureau autour de Patrick Eveno – a su inventer patiemment les moyens de réaliser notre ambition commune.

La mort de l'APCP aujourd'hui a donc trouvé hier, avec la naissance du CDJM, sa profonde justification.

De même que l'action m'a toujours paru plus efficiente que la réaction, de même la mort signifie-t-elle toujours la victoire de la vie...

Merci à tous les artisans de cette patiente et laborieuse initiative.